

Dématérialisation des bulletins de paie

En février dernier, notre syndicat a diffusé un tract d'information sur la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie.

D'après nos informations, certains de nos collègues ayant un compte sur le site de l'ENSAP reçoivent d'ores et déjà des éléments concernant leur rémunération.

Un espace numérique sécurisé est à votre disposition : <http://ensap.gouv.fr>

L'article 6 du décret du 3 août 2016 prévoit la mise à disposition des bulletins de paie sous format électronique.

Un espace numérique sécurisé est à votre disposition : <http://ensap.gouv.fr>

Vos bulletins de paie y seront stockés après le virement de votre salaire, pendant toute votre carrière et jusqu'à la fin de la cinquième année de votre retraite. Vous pouvez les consulter et télécharger à tout moment.

Une période de transition de 6 mois est initiée, pendant laquelle vous recevrez vos bulletins « papier » et vous pourrez vous familiariser avec cet espace numérique.

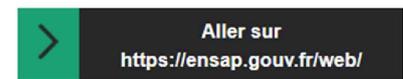
CALENDRIER

- ⇒ Information auprès du personnel MARS 2019
- ⇒ Ouverture du service aux agents titulaires AVRIL 2019
- ⇒ Ouverture du service aux agents contractuels et Ouvriers d'Etat JUILLET 2019
- ⇒ Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des titulaires : OCTOBRE 2019
- ⇒ Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des contractuels et Ouvriers d'Etat : DECEMBRE 2019

FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR *Toujours à vos côtés !!!*

L'accès à vos documents relatifs à votre rémunération est maintenant disponible dans votre espace sécurisé.

Pour y accéder, vous devez confirmer votre identité. Connectez-vous à votre espace.



Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction générale des Finances publiques

Veillez ne pas répondre à cet e-mail. Les messages reçus à cette adresse ne sont pas lus et ne reçoivent donc aucune réponse.

RAPPEL

CALENDRIER

- ⇒ Information auprès du personnel MARS 2019
- ⇒ Ouverture du service aux agents titulaires AVRIL 2019
- ⇒ Ouverture du service aux agents contractuels et Ouvriers d'Etat JUILLET 2019
- ⇒ Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des titulaires : OCTOBRE 2019
- ⇒ Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des contractuels et Ouvriers d'Etat : DECEMBRE 2019

Recommandations

Pour votre sécurité :

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire.



Toujours à vos côtés !!!

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des Services du MI



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



02/04/2019